

4.2. REGLEMENT GRAPHIQUE



Mise en révision le : 20 octobre 2006
Projet arrêté le : 17 janvier 2013
Approuvé le : 18 décembre 2013

Mairie de Clermont le Fort
05 61 76 29 45
mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr

Commune de Labarthe sur Lèze

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'un parking en bordure de la RD 68e	Commune	5 600 m ²
2	Elargissement du chemin rural au lieu-dit « Reynaud »	Commune	975 m ²
3	Création d'une liaison douce	Commune	900 m ²
4	Création d'une raquette de retournement	Commune	2 200 m ²
5	Réalisation d'équipements publics	Commune	4 065 m ²
6	Création d'une liaison douce	Commune	340 m ²

Commune de Vernet

Commune de Venerque

Légende

Prescriptions édictées par le P.L.U.

- Contour de zone
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Servitude de projet au titre de l'article L.123-2a (durée 5 ans à partir de la date d'approbation)
- Implantation des constructions
- Sites archéologiques (consultation préalable du préfet)
- Zone non aedificandi
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Bâtiments présentant un intérêt patrimonial ou architectural (art.L.123-3-1)

[UA] [UB] [AUH] Zones concernées par l'application de l'article L.123-1-5.16° du Code de l'Urbanisme

Prescriptions reportées sur le P.L.U.

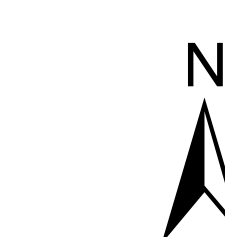
Elément à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme

- Chemins à préserver
- Petit patrimoine

Nuisances sonores

- Bande de bruit (arrêté préfectoral du 26 juillet 2000)

Commune d'Aureville



1:5 000